

stol-info

ArcelorMittal : Point sur la situation

Prime/Bonus MBO

ArcelorMittal a confirmé que la prime/bonus (MBO) négocié par l'OGBL sera versé pour les salariés barémisés sur le décompte de rémunération d'avril. Pour les cadres, le versement se fera avec le salaire du mois de mars. Pour rappel, le taux appliqué est déterminé par rapport à la position du salarié au cours de l'année 2020. En fonction des critères établies le montant de la prime par site sera de :

- 45% pour Belval
- 30% pour Differdange et Dommeldange
- 30% pour Rodange
- 35% pour la moyenne « AMBDR »

Au niveau de l'Administration (AOB et Pétrusse), les chiffres par secteurs seront communiqués au niveau local.

Comptes déposants ArcelorMittal

Les détenteurs de comptes déposants ArcelorMittal, qui sont une épargne d'entreprise hérités du temps de l'ARBED (voire bien avant puisqu'ils ont plus de 100 ans), ont vu le taux de base être fixé à 0,70% et les taux de fidélité à 0,00%. Par ailleurs l'entreprise nous a également informé que les derniers comptes existants étaient détenus à 90% par d'anciens salariés à la retraite.

À la demande de l'OGBL, l'entreprise a expliqué que le contexte actuel et les taux d'intérêts très bas, voire négatifs, expliquent ces modifications vers le bas.

L'importance organigrammes

La fraction OGBL constate depuis un certain temps que les organigrammes cibles validés par les représentants du personnel n'étaient, dans certains cas, pas respectés ou tout simplement oubliés. Ces organigrammes sont un outil important permettant de structurer l'organisation du travail, les liens hiérarchiques, le taux de recouvrement, anticiper les départs, établir les compétences des salariés ou encore les promotions à réaliser pour les collègues de travail.

L'OGBL a interpellé la direction à ce sujet et a rappelé que les organigrammes validés devaient être respectés et ne pouvaient être modifiés qu'après consultation et validation des représentants du personnel. L'OGBL a demandé également la mise à disposition des outils nécessaires pour permettre aux délégués du personnel de contrôler les organigrammes, d'autant plus quand l'entreprise est devant de grandes réorganisations dues à l'accord tripartite LUX2025.

stol-info

Elaboration des plannings et respect des repos

Suite à de nombreux retours du terrain, l'OGBL est intervenu auprès de l'entreprise afin de relancer les discussions concernant l'organisation du travail afin de tenter de concilier la vie privée des collègues de travail et les besoins de l'entreprise. En présence d'une exigence de plus en plus conséquente de flexibilité, les collègues de travail demandent plus de prévisibilité et un respect de leur temps de repos.

Vos représentants OGBL participent à des discussions au niveau local avec les responsables afin de tenter d'améliorer la situation en ce qui concerne la planification du temps de travail et du temps de repos. Nous vous invitons à contacter vos délégués OGBL en cas d'irrégularités à ce sujet.

Réactivation de la commission des suggestions

L'OGBL a insisté de nouveau auprès de l'ArcelorMittal pour relancer la commission des suggestions qui permettait aux salariés de participer à l'amélioration technique ou de sécurité en proposant des bonnes idées afin d'augmenter la profitabilité des sites de production ou en créant un environnement de travail plus sûr. Dans un secteur et une entreprise en pleine mutation, ce système permet aux collègues de participer activement aux changements positifs et pas seulement de subir des modifications.

ArcelorMittal a pris note de la demande et a indiqué vouloir réactiver le système sans pouvoir donner de date précise.

Amélioration des services RH partagés et locaux

Les collègues de travail et l'OGBL constatent depuis un certain temps que les services des ressources humaines partagés et au niveau local sont débordés. Les collègues ont du mal à les contacter quand ils rencontrent des problèmes avec leurs fiches salaire ou en cas de questions. L'OGBL est conscient que les départs en retraite/préretraite, les réorganisations et le télétravail n'ont pas rendu les choses plus faciles.

ArcelorMittal est conscient de la situation et a promis qu'une nouvelle organisation serait mise en place afin d'améliorer l'accueil des salariés, le temps de réponse et de manière générale le service fourni. Il est question d'améliorer la présence physique et des moyens de contact (email et téléphone), de même que des outils de suivi des dossiers.

L'OGBL a déjà plus d'une fois fait savoir qu'ArcelorMittal ne devrait pas hésiter à recourir à la cellule de reclassement pour renforcer les services en cas de besoins et surtout pendant la phase de mutation. Pour l'OGBL, il est important de concilier l'amélioration des services proposés et le bien-être au travail des salariés des services des ressources humaines qui sont très sollicités.

Vos délégués OGBL à votre écoute